



HAL
open science

Master Droit et gestion des finances publiques

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit et gestion des finances publiques. 2013, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. hceres-02040082

HAL Id: hceres-02040082

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040082>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit et gestion des finances publiques

de l'Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Paris

Etablissement déposant : Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne

Académie(s): Paris

Etablissement(s) co-habilité(s): Université Panthéon-Assas (Paris 2)

Mention : Droit et gestion des finances publiques

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA1400006081

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne, 5^{ème} arrondissement de Paris.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention :

La mention de master *Droit et gestion des finances publiques* de l'Université de Paris 1 - Panthéon-Sorbonne remplace la mention *Droit et gestion des collectivités territoriales* et a donc vocation à être davantage en cohérence avec les deux spécialités proposées en seconde année de master (M2), une en recherche *Droit, gestion et gouvernance des systèmes financiers publics* et une à vocation professionnelle *Droit, administration et gestion financière des collectivités territoriales*. Pour le volet professionnel, l'objectif de la formation est de permettre aux étudiants d'accéder à des responsabilités de haut niveau en matière de gestion financière et de permettre de répondre aux différents secteurs de l'action publique : Etat, collectivités locales, banques... Pour la spécialité « recherche », il s'agit de former à la recherche des étudiants désirant poursuivre dans le secteur des finances publiques (nationales, internationales, locales ou sociales). La mention de master est ouverte, pour l'accès en première année (M1) aux étudiants titulaire d'une licence en droit ou d'un diplôme équivalent.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les connaissances et les compétences de la formation s'articulent autour de toutes les matières des finances publiques (nationales, locales, sociales, internationales). Celles-ci sont organisées de façon cohérente dans cette formation. Néanmoins, les objectifs de la mention sont mal éclairés pour la partie professionnelle (rien ou peu de



renseignement sur les métiers, les savoir-faire, les évolutions du métier...). La formation s'articule autour d'une première année de master (M1) rattachée à l'association pour la fondation internationale des finances publiques (FONDAFIP). Ce M1 est organisé en enseignements obligatoires et optionnels, mais on note une absence de concordance entre horaires et ECTS et de nombreux cours à 12 heures dans la spécialité « recherche », ce qui peut « éparpiller » la formation reçue par les étudiants, sans oublier la présence de demi ECTS dans des unités d'enseignement (UE) de la spécialité recherche. En outre, à part des cours d'anglais, il n'y a pas de dispositif pour les compétences transversales et additionnelles, rien non plus pour les étudiants ayant des contraintes particulières. Le dossier ne permet pas de savoir si la mutualisation existe réellement.

Sur le public concerné, il provient pour l'essentiel des licences mention *Droit* et d'écoles de gestion pour le M1 (sur un effectif de 19 étudiants, 9 provenaient de Paris 1 Sorbonne, 5 d'autres universités d'Ile-de-France et 5 provenaient de province au titre de l'année 2011-2012). Le M2 à finalité professionnelle concerne surtout des étudiants de la région Ile-de-France (95 % des étudiants), pour la spécialité « recherche », un tiers des étudiants viennent de pays étrangers, un tiers de l'effectif provient de la région francilienne et un tiers des autres régions métropolitaines). Il y a davantage d'inscrits en M2 car la mention du master est plus large que l'actuelle dénomination. La formation connaît donc un bon taux d'attractivité (le nombre d'étudiants en M2 se situe autour de la cinquantaine depuis cinq ans) même s'il n'y a pas de diversité pour la partie professionnelle. Le taux de réussite, en baisse en M1, fluctue entre 60 à 80 %, le taux d'abandon est en baisse (de 10 % à 4 % en 2010-2011). Le suivi professionnel est plutôt faible pour la spécialité « professionnelle », seule une association d'anciens tient un annuaire des anciens diplômés et de leurs fonctions actuelles. De façon générale, la spécialité professionnelle de cette mention est trop faiblement valorisée, il n'y a pas de réelle politique des stages. Pour la spécialité « recherche », le dossier indique que 10 à 15 % des étudiants poursuivent en doctorat, ainsi mais sans autre précision, que les étudiants de cette spécialité sont insérés dans les administrations nationales ou locales, certains enfin poursuivent dans l'autre spécialité ou poursuivent d'autres études. Pour l'avenir, la formation devrait profiter de l'appellation plus large de la nouvelle mention et maintenir voire augmenter ses effectifs.

Cette formation complète celles existantes en droit public au sein de l'établissement. Elle prend place dans l'école doctorale de droit public de Paris 1 et profite de la notoriété internationale du Groupe d'étude et de recherche sur les finances publiques (GERFIP) et l'association pour la fondation internationale des finances publiques (FONDAFIP), cela dit, les relations entre les « institutions de recherche » et les étudiants ne sont pas expliquées. L'adossement aux milieux socio-professionnels est assuré par différents liens avec des structures ministérielles, juridictionnelles et parlementaires très présentes en région parisienne (sur les 23 enseignants de la formation en M1 et M2, on compte 16 professionnels exerçant pour le Ministère du budget, le Parlement ou la Cour des Comptes). La formation s'effectue en partenariat avec l'Université Panthéon-Assas (Paris 2). Cela se traduit dans la composition de l'équipe pédagogique sans que nous ayons d'information sur les conséquences concrètes de ce partenariat. Il n'y a pas de partenariat institutionnalisé avec des établissements à l'étranger mais la formation accueille des étudiants étrangers (un tiers environ pour la spécialité « recherche ») et organise des colloques internationaux.

Le pilotage de la mention est valorisé par la présence de nombreux spécialistes des finances publiques en France. La formation profite aussi de la réputation de la fondation internationale des finances publiques (FONDAFIP). On a peu d'éléments sur le pilotage proprement dit sinon qu'il associe universitaires et extérieurs ; peu d'éléments aussi sont donnés sur les modalités de sélection et d'organisation à l'entrée du M2. La description des modalités d'évaluation des étudiants reste assez simpliste. On ne dispose pas d'informations sur l'évaluation des enseignements par les étudiants. Enfin, les fichiers Répertoire national sur les certifications professionnelles (RNCP) et l'annexe descriptive du diplôme (ADD) sont purement formels et manquent d'informations actualisées. Le dossier est dans l'ensemble renseigné de façon minimale et manque souvent d'éléments concrets. Sur ce dernier point, le tableau des indicateurs est rempli pour la mention mais ne permet pas de distinguer les données propres aux spécialités, ce qui est un handicap pour l'expertise des spécialités.

- Points forts :
 - Bonne attractivité de la formation.
 - Qualité des intervenants universitaires et professionnels.
 - Seule formation uniquement centrée sur les finances publiques en région parisienne.

- Points faibles :
 - La partie professionnelle de la mention (orientation et contenu) qui manque d'identité.
 - Absence de suivi institutionnalisé des étudiants dans les deux spécialités.
 - Des modalités de recrutement et d'évaluation qui ne sont pas assez formalisées.



Recommandations pour l'établissement

Il faudrait rendre plus autonome la spécialité à vocation professionnelle et prévoir des dispositifs pour les étudiants ayant des contraintes particulières. Il faudrait également mettre en place les outils de pilotage, de suivi et d'évaluation de la formation. Il faudrait aussi porter une attention plus soutenue à la fiche RNCP et à l'ADD. Il serait enfin important de mieux valoriser le partenariat avec l'Université Panthéon-Assas (Paris 2).

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : B



Droit, gestion et gouvernance des systèmes financiers publics

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) :

Université Panthéon-Assas (Paris 2).

Délocalisation(s) :/

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « recherche » a d'abord pour finalité de préparer les étudiants à la poursuite en doctorat et ce dans les domaines des finances publiques (niveaux national, local et international). La formation a aussi pour but de préparer aux responsabilités de haut niveau en matière de gestion financière publique, que ce soit au plan national, local ou international (administrations financières, juridictions financières nationales ou internationales). On retrouve donc dans cette formation un large éventail des connaissances et compétences liées aux finances publiques.

- Appréciation :

Cette spécialité « recherche » se décline en unités d'enseignement (UE) et en un mémoire qui restent assez peu détaillés dans le dossier. Les unités d'enseignement portent sur les aspects les plus importants des finances publiques, de l'économie et de la fiscalité, ce qui en fait une formation complète (politiques étatiques, fiscalité en France et à l'étranger...). Les unités d'enseignement sont découpées de façon judicieuse en enseignements généraux et directions de recherche. Il n'y a pas de stage pour cette spécialité « recherche », ce qui peut apparaître malgré tout comme une faiblesse. Quant aux modalités de formation par la recherche, les étudiants préparent un mémoire avec l'accompagnement d'un enseignant-chercheur, ils doivent assister aux journées d'actualité et aux colloques, ce qui est un minimum. Les dispositifs sur les compétences transversales et sur l'accueil de public particulier sont assez peu développés. En matière de relation internationale, aucun partenariat international n'est mentionné ; cela se résume à l'accueil d'étudiants étrangers.

Le taux de réussite dans cette spécialité est de 95 %, ce qui est excellent. Sur la poursuite des études choisies, environ 10 à 15 % poursuivent en doctorat, ce qui est assez faible pour une spécialité « recherche ». Le même pourcentage poursuit en spécialité professionnelle, certains autres poursuivent dans d'autres mentions ou écoles. La plupart des étudiants trouvent un poste dans leur pays d'origine.

Sur le pilotage de la spécialité, il y a un bon équilibre entre universitaires et praticiens, même si le dossier ne donne qu'une liste d'enseignants et d'intervenants professionnels et aucune information sur le fonctionnement de la spécialité. Les modalités pédagogiques (recrutement, suivi, évaluation) sont très lacunaires.

- Points forts :

- Attractivité de cette formation.
- Un fort taux d'insertion pour la partie professionnelle.
- Un champ de compétences et connaissances complet dans le domaine des finances publiques.

- Points faibles :

- Pas de dispositif pour les étudiants ayant des contraintes particulières.
- Des outils de pilotage et de suivi insuffisamment développés.
- Trop peu d'étudiants poursuivent en doctorat.



Recommandations pour l'établissement

Il faudrait développer les outils d'évaluation et de suivi et prévoir des dispositifs pour les publics ayant des contraintes particulières. Il serait aussi utile de mettre en place les outils de pilotage de la spécialité.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Droit, administration et gestion financière des collectivités territoriales

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) :

Université Panthéon-Assas (Paris 2).

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Il s'agit de former des étudiants aux responsabilités de haut niveau en matière de gestion financière publique et en particulier à destination des collectivités locales. La spécialité fait ainsi écho aux objectifs professionnels de la spécialité avec une forte orientation en finances locales. Les enseignements financiers de la maquette permettent aussi aux étudiants de s'orienter vers le secteur bancaire. La spécialité est organisée en enseignements généraux et en enseignement spécialisés.

- Appréciation :

Les connaissances et compétences semblent répondre à cet objectif de formation de praticiens dans le domaine des finances locales même si elles ne sont pas assez distinguées par rapport à l'autre spécialité à finalité « recherche » de cette mention. La présence d'un séminaire « conférences de stages » dans la maquette est la bienvenue. Adossée à l'école doctorale et aux laboratoires de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, la formation comprend normalement de nombreux enseignements pratiques encadrés par des professionnels. Les compétences transversales (informatique, langues vivantes...) sont trop peu développées pour cette spécialité professionnelle, ainsi que les dispositifs pour les étudiants ayant des contraintes particulières. Le stage est affecté de seulement quatre ECTS alors qu'il s'agit d'une spécialité professionnelle, et les modalités de suivi ne sont pas explicitées.

La formation attire plutôt des étudiants de la région parisienne (près de 95 %). Le taux d'insertion professionnelle donné dans le tableau des indicateurs ne permet pas de connaître le chiffre pour cette spécialité, puisqu'il est global pour la mention. Il n'existe pas d'outils de suivi de cette insertion, laissé à l'association des anciens.

En ce qui concerne le pilotage de la spécialité, la composition de l'équipe est en parfaite adéquation avec les objectifs professionnels de la spécialité, mais on ne dispose que d'une liste des intervenants (académiques et professionnels). Sur les modalités pédagogiques, on peut regretter que les évaluations des étudiants ne répondent pas davantage à des finalités professionnelles. Le suivi des étudiants est là aussi à améliorer.

- Points forts :

- La présence d'une équipe de haut niveau (universitaires/praticiens).
- L'adéquation entre enseignements proposés et objectifs de la spécialité.
- Un bassin d'emplois très riche pour cette spécialité.

- Points faibles :

- L'absence d'outils de suivi et d'évaluation.
- Les compétences transversales insuffisamment développées.
- Les modalités pratiques de la professionnalisation de cette spécialité sont insuffisamment détaillées.
- Pas de dispositif pour les étudiants ayant des contraintes particulières.



Recommandations pour l'établissement

Il faudrait développer les outils de suivi et d'évaluation, et de façon générale, mener des actions pour rendre plus professionnelle cette spécialité (modalités d'évaluation, cas pratique, immersion...). Le dossier aurait aussi mérité d'être mieux rempli.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement

LE PRESIDENT

SERVICE DES FORMATIONS
ET DE LA PEDAGOGIE

12, PLACE DU PANTHEON
75231 PARIS CEDEX 05

TEL : 01 44 07 80 46
FAX : 01 44 07 80 52

spes@univ-paris1.fr
racspes@univ-paris1.fr

Paris, le 28 juin 2013

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur de la Section des Formations
et des Diplômes AERES
20, rue Vivienne
75002 - PARIS

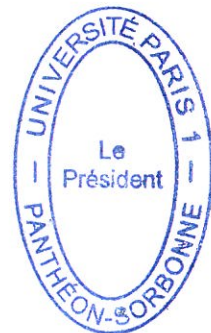
Objet : Evaluation des masters.

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de trouver ci-joint les observations de l'Université Paris 1 à la suite du rapport d'évaluation concernant l'offre en masters pour 2014-2018.

En vous remerciant au nom de l'établissement que je représente pour le travail que vos experts ont effectué, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma considération distinguée.


Philippe BOUTRY



Demande n° : S3 MA1400006081

Domaine : Droit, Science politique

Mention : Droit et gestion des finances publiques

I-Spécialité professionnelle : « Droit, administration et gestion financière des collectivités territoriales »

Dans l'appréciation globale portée sur le Master, la spécialité professionnelle est appréhendée comme « *manquant d'identité* » avec la recommandation de « *la rendre plus autonome* » .

Il est estimé d'un autre côté que « *les connaissances et compétences semblent répondre à l'objectif de formation de praticiens dans le domaine des finances locales même si elles ne sont pas assez distinguées par rapport à l'autre spécialité à finalité recherche de la mention* ».

Il est également estimé que « *la spécialité professionnelle de cette mention est faiblement valorisée, et qu'il n'y a pas de réelle politique des stages* ».

1) Sur le constat de « manque d'identité » de la formation et la recommandation de la rendre « plus autonome »

La formation qui existe depuis 20 ans (elle a été créée en 1993 sous la forme d'un DESS) est très clairement positionnée sur le créneau professionnel de la gestion financière locale . Elle comporte un programme d'enseignements entièrement distinct de celui de la spécialité recherche . De par ce positionnement et de par ce programme la formation a une identité propre . Elle est du reste très connue dans les milieux socioprofessionnels concernés.

Le créneau professionnel visé embrasse, comme indiqué dans le dossier , un vaste secteur : administrations financières des collectivités territoriales et des structures intercommunales, bureaux d'étude du secteur privé ayant une branche « secteur public local », banques, entreprises publiques, entreprises privées en relation étroite avec la commande publique, plus ponctuellement les services financiers des administrations de l'Etat (DGCL, DGFIP)...

Le programme de la formation qui a été conçu en fonction du créneau professionnel rappelé ci-dessus est entièrement dédié à la gestion financière des collectivités locales dont il couvre les aspects les plus actuels (programmation budgétaire pluriannuelle, analyse et évaluation financière , contrôle de gestion...). Comme on l'a dit, ce programme est entièrement distinct de l'autre spécialité du Master à l'exception d'un seul cours de 18h portant sur la politique budgétaire des collectivités locales qui est dispensé dans une perspective de recherche

C'est précisément la forte spécialisation de cette formation dans la gestion financière locale qui en assure le succès auprès des milieux professionnels visés . La réputation de la formation est à cet égard est solidement établie. Etant l'une des peu nombreuses formations entièrement dédiées au domaine,

(il y en a très peu en droit) elle a fait à plusieurs reprises l'objet de compte rendus très positifs dans la presse spécialisée (Gazette des communes,...) .

Outre son ancienneté, le succès de la formation est également lié à une forte présence d'intervenants professionnels de haut niveau, ce qui facilite un adossement aux milieux socioprofessionnels concernés et l'immersion professionnelle des étudiants à l'issue de la formation .

2) L'appréciation selon laquelle la spécialité professionnelle serait faiblement valorisée et qu'il n'y aurait pas de réelle politique des stages ne correspond pas à la réalité.

✓ sur la valorisation

Outre l'adossement aux milieux socioprofessionnels qui est facilité on l'a dit par son équipe d'intervenants professionnels, la formation, comme mentionné dans le dossier, entretient depuis longtemps des liens privilégiés avec un certain nombre de secteurs : grandes collectivités territoriales de la région Ile de France (région IDF, département des Hauts de Seine, du Val de Marne, de Seine St-Denis, Essonne, Ville de Paris...) , grandes associations du monde professionnel concerné (Association des responsables financiers des collectivités territoriales-Afigese) banques (banque publique postale, notamment, Crédit agricole..), administrations de l'Etat et les juridictions financières en relation avec le secteur local (DGCL, DGFIP, Chambres régionales des comptes.

Ces relations qui valorisent la formation en la faisant mieux connaître, facilitent l'employabilité des étudiants . Elles sont par ailleurs renforcées par la présence dans nombre d'institutions du secteur local d'anciens étudiants de la formation et par l'intérêt qu'ils continuent à lui porter via l'association des anciens étudiants (très active dans l'offre des stages et des emplois. On signalera que les anciens du Master professionnel sont particulièrement nombreux dans les grandes collectivités territoriales de la région parisienne.)

La valorisation de la formation est également assurée par le biais des mémoires que les étudiants doivent réaliser en cours d'année. Le mémoire qui a une finalité professionnelle assure aux étudiants une pré-immersion dans les milieux socioprofessionnels concernés (enquêtes, entretiens) et fait connaître les travaux conduits au sein de la spécialité. Les mémoires sont placés sous la responsabilité d'un universitaire. Ils sont soutenus devant un jury auquel participent des professionnels .

La valorisation de la formation est par ailleurs assurée par ailleurs via les activités de recherche et de publication sur lesquelles s'appuie le Master et qui permettent son rayonnement (colloques et conférences d'actualité organisées par le GERFIP et FONDAFIP, publications de la Revue française de finances publiques).

En 2012, plusieurs colloques GERFIP /FONDAFIP ont été consacrés au secteur. Il en a été de même avec plusieurs conférences d'actualité qui ont été organisées dans le même cadre plusieurs des thèmes traités intéressaient directement la gestion financière locale : les sociétés publiques locales, la qualité des comptes publics locaux, les institutions de notation financière et l'emprunt du secteur local....).

On indiquera que la Revue française de finances publiques rend compte chaque année dans son numéro du 4^e trimestre des travaux conduits dans le cadre de la formation (publication de la liste des

mémoires et du nom de leurs auteurs) assurant ainsi leur diffusion et leur valorisation au plan national et international (la RFFP compte 2/3 de ses abonnés à l'étranger).

Depuis plusieurs années la formation est honorée à travers les prix qui récompensent au plan national les meilleurs travaux réalisés au sein des Masters en matière de gestion locale. Chaque année un ou deux mémoires de la spécialité reçoivent le prix du meilleur mémoire de gestion financière locale décerné par l'AFIGESE (1^{er} ou 2^e prix).

✓ en ce qui concerne la politique des stages

Les stages font l'objet d'un encadrement et d'un suivi tout particulier. Des conférences de stage sont régulièrement organisées tout au long des enseignements théoriques en vue de préparer les étudiants à la recherche du stage et aux formalités requises (technique de rédaction du CV, technique de rédaction de la demande de stage ...). Ces conférences sont placées sous la responsabilité d'un intervenant spécialement dédié à cette fonction et dont le rôle est d'assister les étudiants tout au long de la procédure de recherche du stage ainsi que d'être leur référent pendant le déroulement de leur stage. C'est également lui qui est chargé de suivre les mémoires produits à la fin du stage.

3) En ce qui concerne les étudiants ayant des contraintes particulières

Les étudiants salariés à temps plein ont la possibilité de demander un étalement de la formation sur deux ans . La modalité est notamment utilisée par des fonctionnaires de l'Etat ou du secteur local qui désirent suivre la formation .

4) En ce qui concerne les modalités de suivi des diplômés

L'équipe pédagogique ne dispose pas des moyens administratifs permettant d'assurer le suivi des diplômés.

Ce suivi, comme indiqué dans le dossier, est assuré par le biais de l'Association des anciens étudiants de la formation (ADEFIP), qui tient un annuaire des anciens diplômés et de leurs fonctions.

II Spécialité Recherche : Droit, gestion et gouvernance des systèmes financier publics

1) Relations, échanges internationaux, partenariats

La formation est au cœur d'une activité internationale importante qui n'a pas été intégralement retracée dans le dossier. Toutefois, ce dernier précise que la formation reçoit des étudiants étrangers, le plus souvent hauts fonctionnaires dans leur pays. De nombreux partenariats (18 !) réguliers sont établis avec des universités et institutions de recherche partout dans le monde. Ils donnent lieu à des colloques et des échanges (5 entre 2012 et 2013...)

2) Modalités de formation par la recherche

Il a été indiqué dans le dossier que les étudiants doivent obligatoirement assister aux colloques et conférences d'actualité qui sont organisés à leur intention. Ces colloques et conférences sont nombreux (9 conférences d'actualité au cours de 2012 et du début 2013 et 9 colloques....). Surtout, les doctorants interviennent régulièrement dans les colloques dans lesquels ils présentent des

communications (colloque de Poitiers, de Paris juin 2012, colloque de Dijon, colloque de Mons) et dans les conférences d'actualité. Les étudiants du Master interviennent également mais toutefois de façon plus ponctuelle.

3) dispositifs particuliers pour étudiants ayant des contraintes particulières

Les étudiants salariés peuvent suivre la formation sur deux ans.

4) Suivi du devenir des diplômés

Il est relevé que le suivi du devenir des diplômés est insuffisamment développé

On indiquera que l'équipe pédagogique ne dispose pas des moyens administratifs permettant d'assurer le suivi des diplômés.

Ce suivi, comme indiqué dans le dossier, est assuré par le biais de l'Association des anciens étudiants de la formation (ADEFIP), qui tient un annuaire des anciens diplômés et de leurs fonctions. Dans le fichier transmis, le responsable de la formation avait joint, avec une évidente satisfaction, un tableau exhaustif retraçant les réussites aux plus grands concours de la fonction publique. Pour une raison matérielle inexpliquée, l'évaluateur n'a pas pu le récupérer alors qu'il était inséré à l'intérieur du dossier. On notera également que la directrice de l'UFR avait elle-même reporté ces chiffres pour l'évaluation de la mention toute entière. Les données figuraient donc à deux endroits différents de l'évaluation.

5) Etudiants poursuivant en doctorat

On a indiqué dans le dossier qu'environ 10 à 15 % des étudiants de la spécialité recherche choisissent de préparer une thèse en vue d'une carrière universitaire (un professeur agrégé et 6 maîtres de conférence sont issus du Master). Ce pourcentage concerne uniquement les étudiants qui se destinent à une carrière universitaire en France. Il n'inclut pas les étudiants étrangers (qui représentent environ 1/3 de l'effectif) et qui poursuivent fréquemment en doctorat (en moyenne un sur 2). A titre d'exemple et prenant les deux dernières années, 6 thèses auront été soutenues d'ici la fin juin 2013. La proportion importante de doctorants chez les étudiants étrangers peut s'expliquer par les perspectives ouvertes de carrière que leur offre le doctorat dans leur pays (soit à l'Université, soit dans l'administration). En revanche la faiblesse du nombre de contrats doctoraux ainsi que les perspectives de recrutement relativement étroites de l'Université conduisent les étudiants français à se détourner de la thèse. Il peut en être d'autant plus ainsi que leur employabilité est facilitée par une spécialisation, les finances publiques, qui est peu développée à l'Université et qui est recherchée par les employeurs (administrations d'Etat, -d'anciens étudiants de la formation ont été recrutés par la direction du budget à titre de contractuel de haut niveau- établissements publics nationaux et locaux, banques, bureaux d'études...